

Conseil Municipal du 12 décembre 2022

à 18h00

N°ordre 40  
N° identifiant 2022-0327

**Titre** Effacement du plan d'eau des Bois de Saint-Pierre inscrit au Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du Clain aval et restauration des habitats naturels humides du site

Rapporteur(s) M. Pierre NÉNEZ  
Date de la convocation 02/12/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance Frankie ANGEBAULT

**PJ.**  
Photo Bois de Saint-Pierre  
Photo Bois de Saint-Pierre 2  
Photo Bois de Saint-Pierre 3  
Photo étang 1  
Photo étang 2  
Photo étang 3  
Fiches actions  
Fiches actions 2

Membres en exercice	53	
Quorum	27	

Présents	46	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL <b>Adjoints</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - Mme Samira BARRO-KONATÉ - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET <b>Conseillers municipaux</b></p>
----------	----	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	7	Mandants	Mandataires
		Mme Solange LAOUDJAMAÏ	M. Anthony BROTTIER
		M. Maxime PÉDEBOSCQ	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
		Mme Lucile VALLET	M. François BLANCHARD
		Mme Lisa BELLUCO	Mme Élodie BONNAFOUS
		Mme Alexandra DUVAL	Mme Hélène PAUMIER
		Mme Julie FONTAINE	M. Bastien BERNELA
		Mme Alexandra BESNARD	M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Retours de Mme Élodie BONNAFOUS (mandataire de Mme Lisa BELLUCO), Laurence DAURY-REIG et Hélène PAUMIER (mandataire de Mme Alexandra DUVAL).</p> <p>Sortie de Mme Isabelle CHÉDANEAU.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Nature - Biodiversité
------------------	--

L'atteinte du bon état écologique des masses d'eau est l'objectif visé par l'ensemble des acteurs de l'eau. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire - Bretagne définit des mesures à mettre en œuvre afin de lever les pressions qui s'exercent sur les masses d'eau et en dégrade l'état écologique.

Parmi les pressions exercées sur l'hydrologie et la morphologie des milieux aquatiques, les plans d'eau sont identifiés comme impactant par le Sdage qui demande dans sa disposition 1E d'encadrer et de limiter la création de plan d'eau.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du bassin du Clain définit dans ce cadre l'orientation 9B de réduction de l'impact des plans d'eau, que le Syndicat Clain aval traduit dans sa disposition stratégique relative à l'aménagement ou l'effacement des plans d'eau impactant.

Le Syndicat Clain Aval porte donc une stratégie opérationnelle dont la mise en œuvre prend la forme d'un programme d'actions auquel plusieurs acteurs locaux de l'eau contribuent. Le soutien financier apporté à ce programme d'actions par l'agence de l'Eau Loire - Bretagne, la Région Nouvelle - Aquitaine et le Département de la Vienne est formalisé dans un Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA). Ce CTMA comprend une fiche action DEB02 « aménagement ou effacement de plan d'eau » dont les objectifs sont :

- améliorer le fonctionnement du cours d'eau (auto - épuration de l'eau, hydromorphologie,...)
- améliorer le soutien d'étiage
- améliorer le fonctionnement des milieux naturels adjacents (zones humides, annexes hydrauliques, ...)
- favoriser le maintien et la préservation de la biodiversité.

Le plan d'eau des Bois de Saint-Pierre, propriété de la ville de Poitiers sur la Commune de Smarves (86) a été créé initialement pour agrémenter le site et offrir la possibilité de pratiquer la pêche de loisir. Ce plan d'eau intercepte le ruisseau du Pont qui Bout, affluent de rive gauche du Miosson, et constitue à ce titre une pression significative sur l'hydrologie de cette masse d'eau. L'aménagement de ce plan d'eau s'est également fait au détriment des habitats naturels humides qui accompagnent le Miosson. L'analyse conduite par le Syndicat Clain Aval conclue à l'intérêt écologique de la suppression de cet aménagement.

La conservation de ce plan d'eau oblige le propriétaire à remplir les obligations qui y sont attachées, notamment la vidange et le curage régulier. En l'absence d'usage (l'activité de pêche loisir n'y est plus organisée depuis plusieurs années), la suppression de ce plan d'eau apparaît également comme pertinente économiquement.

La ville de Poitiers, propriétaire du plan d'eau des Bois de Saint-Pierre a décidé son effacement et la restauration des habitats naturels humides du site (restauration hydromorphologique du ruisseau, création de mares, restauration de milieux ouverts humides), tel que décrit dans les documents joints.

Afin de bénéficier du soutien financier mobilisable dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques du Clain aval, la ville de Poitiers doit être signataire de ce contrat.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer le Contrat territorial milieux aquatiques du Clain aval et tous documents y afférents en qualité de maître d'ouvrage d'une action d'effacement d'un plan d'eau et de renaturation d'habitats naturels.**

POUR	39		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	13	Mme Béatrice BEJANIN, M. François BLANCHARD, M. Aurélien BOURDIER, M. Anthony BROTTIER, M. Alain CLAEYS, M. Bouziane FOURKA, Mme Carine GILLES, M. Abderrazak HALLOUMI, Mme Monique HERNANDEZ, Mme Solange LAOUDJAMAÏ, M. Didier LONGUEVILLE, M. Pierre-Étienne ROUET, Mme Lucile VALLET.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	Mme Isabelle CHÉDANEU.	Frankie ANGEBAULT



**RESULTAT DU VOTE**

Adopté

Affichée le	15 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	16 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-168513B- DE-1-1
Nomenclature Préfecture	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	